



# Assemblée générale

Distr. générale  
xx septembre 2009

Original : français

---

**Soixante-quatrième session**  
Point 96 h) de l'ordre du jour provisoire\*  
**Désarmement général et complet**

## Mesures de confiance à l'échelon régional et sous-régional

### Rapport du Secrétaire général

Additif\*\*

## Table des matières

	<i>Page</i>
II. Réponses reçues des États Membres	
Burundi .....	2

---

\* A/64/150 et Corr.1.

\*\* Ces informations ont été reçues après la présentation du rapport principal.



## **II. Réponses reçues des États Membres**

### **Burundi**

[Original : français]  
[30 juillet 2009]

### **Mesures de confiance à l'échelon régional et sous-régional**

#### **I. Préambule**

1. Le Burundi qui vient de passer plus de 13 années de guerre civile sort progressivement de la crise : la situation politique et sécuritaire connaît une évolution positive. Les événements importants qui se sont succédé dans le processus de paix ont contribué à améliorer la situation politique et sécuritaire de notre pays. On retiendra notamment :

- La signature, le 25 mai 2006, de la Déclaration conjointe relative à la cessation des hostilités entre le Gouvernement et le PALIPEHUTU-FNL;
- La tenue à Bujumbura, le 4 décembre 2008, d'un sommet des chefs d'État et de gouvernement des pays de l'Initiative régionale sur la paix au Burundi;
- L'agrément des Forces nationales de libération (FNL) comme parti politique le 9 janvier 2009 pour se conformer à la Constitution du Burundi;
- La mise en place de la Commission électorale nationale indépendante le 13 février 2009;
- Le début du cantonnement des combattants FNL le 16 mars 2009;
- L'aboutissement, le 8 avril 2009, de la médiation dans le processus burundais sur un consensus des combattants FNL à intégrer dans les corps de défense et de sécurité des démobilisables et des militants combattants;
- La démobilisation du Président des FNL le 18 avril 2009;
- La remise volontaire des armes déclarées par les FNL le 21 avril 2009.

2. En dépit des progrès politiques et sécuritaires constatés, l'existence des foyers de tensions et la disponibilité en grande quantité d'armes à feu et autres engins de guerre dans la région des Grands Lacs constituent des obstacles à la résolution des conflits. Ces armes de guerre ont également pour effet d'alimenter un climat d'insécurité et de contribuer à la recrudescence de la criminalité.

#### **II. État des lieux sur les mesures de confiance à l'échelon régional et sous-régional**

3. Le Gouvernement burundais reste grandement préoccupé par l'interaction des questions de sécurité intérieure par rapport à la sécurité régionale en général et de la sous-région en particulier.

4. Sur le plan interne :

- Le Gouvernement a lancé une campagne de désarmement le 14 avril 2006 et, sur le plan institutionnel, il a mis en place une commission nationale de désarmement de la population civile et de la lutte contre la prolifération des armes légères et de petit calibre (ALPC) (CDCPA) qui joue le rôle de point focal du Centre régional sur les armes légères et de petit calibre dans la région des Grands Lacs, la corne de l'Afrique et les pays limitrophes (RESCA) en vue de la mise en œuvre du Protocole de Nairobi pour la prévention, le contrôle et la réduction des ALPC dans le pays;
- Une loi sur les ALPC est en voie d'être promulguée en remplacement du décret-loi en vigueur qui comporte des lacunes;
- Une stratégie nationale de lutte contre la prolifération des ALPC et de désarmement des civils a été adoptée par le Gouvernement le 26 octobre 2006. Cette stratégie définit les grandes orientations de sa politique en matière de lutte contre la prolifération des ALPC. Les objectifs poursuivis s'inscrivent dans le cadre de la consolidation de la paix et du renforcement de la sécurité et de la prévention des conflits;
- En avril 2009, le Burundi a élaboré, avec l'assistance du RESCA, son plan d'action national pour le contrôle de la gestion des ALPC pour les cinq prochaines années;
- Le RESCA vient également de mettre à la disposition de notre pays un outil de marquage de tout le stock d'armes gérées par les corps de défense et de sécurité, tandis que la collecte et la destruction des armes obsolètes se poursuivent avec l'assistance du Mines Advisory Group, qui a monté un atelier de destruction qui est opérationnel;
- La campagne de sensibilisation de la population pour la remise volontaire des armes se poursuit à travers les médias et les affiches et la nouvelle conception selon laquelle les armes représentent davantage un danger qu'une source de protection se développe au sein de la population;
- La réforme des corps de défense et de sécurité au moyen de la démobilisation, du désarmement et de la réintégration des ex-combattants FNL est en cours et les résultats sont satisfaisants.

### III. Sur le plan régional et sous-régional

5. Le Burundi s'est inscrit dans une dynamique de la coopération internationale pour lutter avec les autres pays de la région des Grands Lacs contre la prolifération des armes légères et de petit calibre.

6. Il a adhéré aux initiatives prises à l'échelle régionale ou internationale sur la circulation des ALPC telles que :

- Le programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects;
- Le Protocole de Nairobi pour la prévention, le contrôle et la réduction des armes légères dans la région des Grands Lacs et la corne de l'Afrique;

- La Déclaration de Bamako sur la position africaine commune sur la prolifération, la circulation et le trafic illicites des armes légères, adoptée lors de la Conférence ministérielle africaine tenue à Bamako du 30 novembre au 1<sup>er</sup> décembre 2000;
- Conscient de la nécessité d'une volonté politique pour rechercher conjointement des solutions pacifiques aux différends frontaliers, le Burundi est membre du champ de la Conférence internationale sur la paix, la sécurité, la démocratie et le développement dans la région des Grands Lacs. Les États membres s'engagent à maintenir la paix, la sécurité, conformément au protocole sur la non-agression et la défense mutuelle dans la région des Grands Lacs, et en particulier à renoncer à recourir à la menace et à l'utilisation de la force comme politique ou instrument visant à régler les différends ou litiges ou à atteindre les objectifs nationaux dans la région des Grands Lacs;
- Le Burundi est aussi pays membre de la Commission tripartite plus un dans le cadre de la recherche de solutions politiques et militaires pour mettre fin à la menace causée par les Forces négatives qui opèrent à l'est de la République démocratique du Congo (RDC). On peut se féliciter que la situation à l'est de la RDC continue de s'améliorer et que les relations entre les quatre pays membres de la Commission tripartite plus un sont actuellement harmonisées avec le rétablissement des missions diplomatiques et la revitalisation des activités de la Communauté économique des pays des Grands Lacs;
- Des réseaux composés par des parlementaires burundais, congolais et rwandais, des chercheurs des universités du Burundi, de l'Université nationale du Rwanda, de l'Université de Bukavu, de l'Université libre de Bruxelles et des facultés universitaires Saint-Louis, l'Institut d'études de sécurité en partenariat avec la Communauté économique des États de l'Afrique centrale et le Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale se penchent sur les questions de désarmement et de la prolifération des ALPC, ainsi que sur la construction de la paix dans la région des Grands Lacs.